

ECHOS D'EMPEAUX

Le mot du Maire

En cette fin de mandat, dans lequel nous nous sommes attachés à garder une ligne cohérente et claire, nous avons appliqué une rigueur budgétaire sans faille, tout ceci dans l'intérêt des administrés.

Ceci nous a permis de mener à bien plus de projets que nous pensions, détaillés dans ce numéro, même si certains ont pris un peu de retard.

Seul l'assainissement collectif ne pourra pas voir le jour en raison de son coût excessif.

La révision de notre document d'urbanisme (carte communale) qui a permis à beaucoup de venir s'installer sur notre territoire, y compris les logements locatifs devra attendre encore.

Ce qui était possible hier ne l'est plus aujourd'hui et le sera encore moins demain.

La politique appliquée par les services de l'Etat est à la restriction des droits à construire avec l'étalement urbain.

Restons prudents pour éviter de réduire nos zones constructibles à une peau de chagrin.

En revanche, l'adressage, mené à bien par les bénévoles qui ont fait économiser 3 600€ à la commune et que je remercie vivement, va vous faciliter la vie auprès des différents organismes (La Poste, les livreurs, et surtout les secours).

La plaque de votre numéro devrait vous être remise après l'été.

D'autant qu'avec la fibre qui arrive, vous aurez une adresse officielle répertoriée à l'IGN (Institut National de l'Information Géographique et Forestière), pour les opérateurs qui devraient commencer les abonnements à compter du 1er novembre 2019.

Très bonne lecture à tous et très bonnes vacances d'été.

Profitez en bien pour vous ressourcer et profiter du soleil.

Travaux réalisés :

La mairie est un bâtiment agréable et fonctionnel, accessible aux handicapés tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, qui a pu accueillir la bibliothèque.

L'école a vu la réfection d'une grande partie de la toiture, ce qui a supprimé les infiltrations et évité de dégrader l'intérieur, la réfection du chauffage, qui

induit des économies d'énergie, et la mise aux normes handicapés actuelles. Après l'incendie de la **salle polyvalente**, nous avons décidé d'agrandir les annexes et de les isoler aux normes actuelles, pour nous permettre d'économiser de l'énergie, profiter de locaux plus adaptés et refaire toutes les toitures. Après 30 ans de bons et loyaux services, elle est refaite à neuf, et mise aux normes handicapés actuelles.



Concernant **la voirie** : réfection totale du village, avec une augmentation de places de parking, sans imperméabiliser davantage de surface. Création d'un piétonnier qui relie l'impasse du Moulin au village en toute sécurité. Mise en place de ralentisseurs Route de Bonrepos, Route de l'Isle-Jourdain pour calmer

la vitesse. Mise en place de radars pédagogiques pour éveiller les consciences des conducteurs. Réfection sur les parties les plus dégradées du chemin d'En Doucet, avec curage des fossés.

Réfection totale de **l'éclairage public**, avec la mise en place de led, qui assurent un meilleur rendu et nous font économiser 70% de la facture.

Travaux qui devraient être réalisés d'ici la fin de l'année :

Voirie : effacement des réseaux chemin de Lambès et de Goujon, et réfection totale de la chaussée de ce dernier.

Sécurité : mise en place de coussins lyonnais au chemin de Lambès et pose de panneaux d'agglomération. Mise en place de panneaux d'agglomération au chemin d'En Doucet sur la partie urbanisée, et pose de bandes rugueuses (la vitesse, de par le code de la route, sera limitée à 50km/heure).

Infrastructures : réfection de l'autre partie du toit de l'école, réfection du toit de la mairie, travaux de transformation de l'ancienne mairie en logement, réfection du mur de soutènement de l'ancien cimetière, création d'un columbarium et d'un ossuaire, réfection du puits et du calvaire au centre du village, mise aux normes handicapés de l'abri bus avec son déplacement à l'arrêt bus au niveau du centre de loisirs.

Tout ceci terminé nous permettra d'avoir des bâtiments et des infrastructures en bon état de fonctionnement.

Il restera encore des choses à faire, et déjà, commencer à réfléchir à la transition énergétique et la production d'énergies renouvelables.

Du côté des Aînés

Visite de château, chansons et danses ont rythmé le voyage du 17 juin.

Du côté des animations

La fête du village se déroulera les 13 et 14 juillet 2019.

Le 21 août à 21h30, sur l'allée de l'église (ou repli vers la salle des fêtes en cas de pluie) le festival 31 notes d'été, organisé par le Conseil départemental de Haute-Garonne en étroite collaboration avec Haute-Garonne Tourisme, les communes et Offices de Tourisme Intercommunaux associés, présente un spectacle :

CINÉFOL, CINÉMA DE PLEIN-AIR : CARMEN

Un film de Carlos Saura (Espagne - 1983 - 1h42).

Accès libre et gratuit, dans la limite des places disponibles.

Le programme du festival sur le site <https://cultures.haute-garonne.fr>

Le vide-grenier aura lieu le 25 août 2019.

L'autocross : les 7 et 8 septembre 2019, les 14 et 15 septembre 2019.

La bourse : les dépôts se feront les 17 et 18 octobre, les ventes les 19 et 20 octobre 2019.

Les lotos du BCO : 5 octobre, 26 octobre, 23 novembre, 21 décembre 2019.

Informations diverses

Consultez le site de la mairie, il est mis à jour régulièrement.

<http://www.mairie-empeaux.fr>

Monsieur le Maire a demandé le classement de la Commune en catastrophe naturelle pour "vent violent", suite aux intempéries du 19/06/2019. L'Etat a refusé de prendre en compte la demande au motif : le phénomène vent cyclonique n'est pas éligible en France métropolitaine. Par contre, la demande pour "Inondation par ruissellement et coulée de boue" a été acceptée et est en cours de traitement. Rien n'indique que la Commune sera classée en catastrophe naturelle.

Merci aux personnes qui ont aidé à dégager les voies publiques, le lendemain de la tempête.

L'agglomération prévoit un nouveau déploiement du recyclage début juillet, l'information sera diffusée auprès des habitants et mise en ligne.

Il est rappelé que la propreté des trottoirs et fossés relève de la responsabilité des riverains. Vous avez la charge des opérations suivantes devant votre habitation : Le désherbage, balayage des feuilles mortes et autres détritiques, démoussage, élagage des haies et arbres, en hiver le déneigement et salage en cas de verglas, le bon écoulement des eaux. Tout ceci n'incombe pas à la mairie. En cas d'accident votre responsabilité sera engagée pour négligence si vous n'avez pas respecté vos obligations d'entretien.

Le saviez-vous ? Les bouchons en liège, les instruments d'écriture usagés, les gourdes de compote et les capsules Tassimo ont trouvé un chemin différent de nos poubelles traditionnelles : leur valorisation auprès de recycleurs permet à l'association Les Amis de Fambine de financer des actions humanitaires sur l'île de Fambine au Sénégal. L'école d'Empeaux a déjà rejoint cette action en mettant de côté les instruments d'écriture usagés (stylos bille, marqueurs, surligneurs, feutres, colle Uhu...) et les gourdes de compote consommées par les enfants. Contact : valerie@lesamisdefambine.fr

Un sondage bibliothèque est joint à ce numéro.

Permanences du secrétariat de la Mairie d'Empeaux :
Mardi et vendredi de 14 heures à 18 heures.
Pour tous ceux qui veulent communiquer avec la mairie d'Empeaux :
Mairie.empeaux@wanadoo.fr
Tel : 05 61 91 43 24

Lutte contre les moustiques :

Qu'il s'agisse du moustique tigre ou du moustique commun : pour vous protéger, la mesure la plus importante à prendre est d'éliminer de votre entourage toute source d'eau stagnante. Couvrez les récupérateurs, fûts. Privilégiez également le port de vêtements longs, amples et clairs. Installez un ou deux pièges à proximité de vos zones de vie. Faites brûler une spirale anti-moustique chaque soir. Utilisez une raquette électrique pour l'appoint.

Le 18 mai 2019, a eu lieu l'inauguration de la mairie.

Après les discours, le tour du cimetière, un apéritif dinatoire était offert dans la salle des fêtes.



La fête de l'école



Prévention routière : des radars pédagogiques pour sensibiliser les conducteurs



Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) a proposé, en 2018, un nouveau service pour les communes de la Haute-Garonne : la mise en place de radars pédagogiques. Il s'agit d'un programme départemental d'installation de 160 radars pédagogiques dont le financement est pris en charge à 50% par le SDEHG.

Le conseil municipal de EMPEAUX a demandé au SDEHG d'installer un/deux radar(s) pédagogique(s) au niveau de R.D.58 km 21.5 (à préciser l'emplacement).

Grâce à la participation financière du SDEHG, correspondant à 50% du coût d'achat et de pose du matériel, la part restant à la charge de la commune est d'environ 1 500 € par radar.

Cet équipement de prévention, implanté en bordure de chaussée, informe les conducteurs de leur vitesse sans les sanctionner et affiche un message d'alerte si la vitesse est supérieure à celle autorisée.

Le radar pédagogique est là pour que les automobilistes prennent conscience que parfois, ils sont en infraction, encourent des risques et font prendre un danger pour les usagers du domaine public, piétons, enfants, vélos, motos.

Il est nécessaire de rappeler que le radar pédagogique n'a pas vocation à sanctionner l'usager qui ne respecterait pas la limitation. C'est un outil de prévention, simple d'utilisation et efficace pour réduire les accidents.

En plus d'être un outil de prévention, le radar pédagogique permet de réaliser des statistiques sur la circulation : savoir combien de véhicules sont passés, à quelle vitesse et à quel moment.

Ces précieuses informations permettront d'analyser les comportements et les habitudes de conduites pour, par la suite, mettre en place des actions d'amélioration de la sécurité.